

C'est de la Povretei Rutebuef¹

Ms. 7633.

Je ne fai par où je coumance
Tant ai de matyere abondance
Por parler de ma povretei.
Por Dieu vos pri, frans Rois de France,
5 Que me doneiz queilque chevance²
Si fereiz trop grant charitei.
J'ai vescu de l'autrui chatei³
Que hon m'a créu⁴ & prestei ;
Or me faut chacuns de créance,
10 C'om me feit povre & endetei :
Vos r'avez hors dou reigne estei
Où toute avoie m'atendance.

Entre chier tens & ma mainie⁵
Qui n'est malade ni fainie,
15 Ne m'ont laiffié deniers ne gage.
Gent truis d'escondire⁶ arainie⁷
Et de doneir mal enseignie⁸ :

¹ L'ensemble de cette pièce, son quatrième et surtout son onzième vers indiquent que la composition en remonte au temps très-court qui s'écoula entre le commencement et la fin de la seconde croisade, et qu'elle fut écrite pendant que Louis IX était occupé à combattre les infidèles. Le saint roi dut donc la recevoir, si elle parvint jusqu'à lui, sur la plage de Tunis.

² *Chevance* : voyez, pour ce mot, une des notes de la fin de *la Paiz de Rutebuef*.

³ *Chatei*, bien, fortune, gain, profit : en bas latin *catallum*.

⁴ *Créu*, donné à crédit.

⁵ *Mainie*, *mesnie*, maison, famille ; de *mansio*.

⁶ *Escondire*, refuser ; de *escondire*, *excondicere*.

⁷ *Arainie*, accoutumée.

⁸ Dans une pièce anonyme, qui se trouve au Ms. 248, supp. fr., de la Bibliothèque impériale, et qui est intitulée : *C'est uns dis d'avarisce*, on rencontre les vers suivants, qui corroborent singulièrement et presque dans les mêmes termes les paroles de Rutebeuf :

Chafcuns a fon donnet perdu :
Li ménestrel font esperdu ;
Car nus ne lor veut riens donner.
De don ont esté foutenu :
Maintenant font souz pié tenu ;
Or voient aillors fermonner.

C'était précisément le contraire de ce que faisait saint Louis, car, si l'on en croit *la Branche aux royaux lignages*,

Viez ménestrier mendians. ...
Tant du sien par an emportoient
Que nombre ne puis avenir.

Dou sien gardier eft chacuns sages
 Mors nie r'a fait de granz damages,
 20 Et vos, boens Rois, en .ij. voiages
 M'aveiz boue gent esloignié,
 Et li lointainz pélerinages
 De Tunes qui eft leuz fauvages,
 Et la male gent renoié.

25 Granz Rois, c'il avient qu'à vos faille :
 A touz ai-ge failli sanz faille
 Vivres me faut & eft failliz.
 N'uns ne me tent, n'uns ne me baille :
 Je touz de froit, de fain baaille,
 30 Dont je fuis mors & maubailiz⁹
 Je fuis sans coutes & fans liz ;
 N'a fi povre jufqu'à Senliz.
 Sire, fi ne fai quel part aille :
 Mes cofteiz connoit le pailliz,
 35 Et liz de paille n'est pas liz
 Et en mon lit n'a fors la paille.
 Sire, je vos fais afavoir¹⁰
 Je n'ai de quoi do¹¹ pain avoir
 A Paris fui entre touz biens,
 40 Et n'i a nul qui i foit miens.
 Pou i voi & fi i preig pou ;
 Il m'i fouvient plus de faint Pou¹²
 Qu'il ne fait de nul autre apôtre.

Bien fai *Pater*, ne fai qu'est *notre*,
 45 Que li chiers tenz m'a tot oftei,
 Qu'il m'a fi vuidié mon hoftei

On peut recourir aussi, pour ce sujet, à la pièce des *Tabureors* (joueurs de tambours), que j'ai insérée dans mon recueil intitulé : *Jongleurs et Trouvères* (Paris, Merklein, 1835). Je terminerai cette note par les vers suivants, dans lesquels Robert de Blois se plaint de l'avarice des grands :

Qui porroit ce de prince croire,
 S'il n'oïst ou véïst la voir,
 Qu'au mengier font clorre lor huis ?
 Si m'ait Deus je ne m'en puis
 Taïre kant dient ci huïffier :
 « Or fors mes fires vuet mangier. »

⁹ *Maubailiz*, malmené, en triste position.

¹⁰ Ce vers, mis au présent, prouve que cette pièce fut réellement envoyée à saint Louis alors en Afrique. Quelle réponse y fit ce prince ? Et y répondit-il ? — Je l'ignore.

¹¹ *Do* pour *dou*. Le mot est ainsi dans le manuscrit.

¹² Saint Paul. — Le nom de cet apôtre arrive là pour former, avec le mot *pou* (peu) qui précède, une espèce de jeu de mots. Cette plaisanterie se rencontre fréquemment chez la plupart des auteurs de cette époque ; Gauthier de Coigny surtout en abuse étrangement.

Que li *Credo*¹³ m'est dévéiez,
Et ie n'ai plus que vos véiez.

Explicit.

¹³ Je crois qu'il faut expliquer ici le mot *credo* par : crédit, prêt. Le poète dit qu'il lui est ôté, interdit (*dévéiez*). *L'Histoire littéraire de la France*, t. XX, dit, en parlant de cette pièce : « Les quatre douzains dont elle se compose inspirent un sentiment de pitié ; on y touche à nu la misère du poète. Il termine pourtant encore, par un jeu de mots ; mais au lieu d'un sourire, il semble qu'on ne voie sur son visage que des pleurs. »